



Nord-Est

2025

JOURNÉE D'INFORMATION AUX ENTREPRISES



SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR

LE SID NORD-EST, QUI SOMMES NOUS ?

NOS RÉALISATIONS

GUIDE : JE ME LANCE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

1/ Qu'est ce qu'un marché public ?

2/ Comprendre les différentes procédures et techniques d'achats mises en œuvre par le SID NORD-EST

A. Nos procédures

B. Nos techniques d'achats

3/ Le SID NORD-EST, un acheteur public responsable

A. Les considérations environnementales

B. Les considérations sociales

4/ Le marché et ses pièces

A. Les pièces du dossier de consultation des entreprises

B. Les pièces contractuelles du marché

5/ Le processus de passation : la candidature et l'offre

5.1 Répondre au marché seul ou à plusieurs

5.2 Bien appréhender les besoins de l'acheteur

5.3 L'attribution du marché

A. Les justificatifs de régularité fiscale et sociale

B. La signature électronique

5.4 Schéma récapitulatif

6/ Répondre aux marchés : PLACE

6.1 Fonctionnalités

6.2 Bourse à la cotraitance

7/ Le paiement du marché

7.1 L'avance

7.2 Les acomptes

8/ Se faire connaître du SID NORD-EST : Le sourcing

LIENS UTILES





MOT DU DIRECTEUR

Chers partenaires,

Cette nouvelle édition de la Journée d'Information aux Entreprises (JIE) marque une étape importante pour l'établissement, qui se transforme pour mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain. L'ESID de Metz est devenu le SID Nord-Est depuis le 1er janvier, mais notre engagement à vos côtés et notre rigueur en matière de commande publique reste intact.

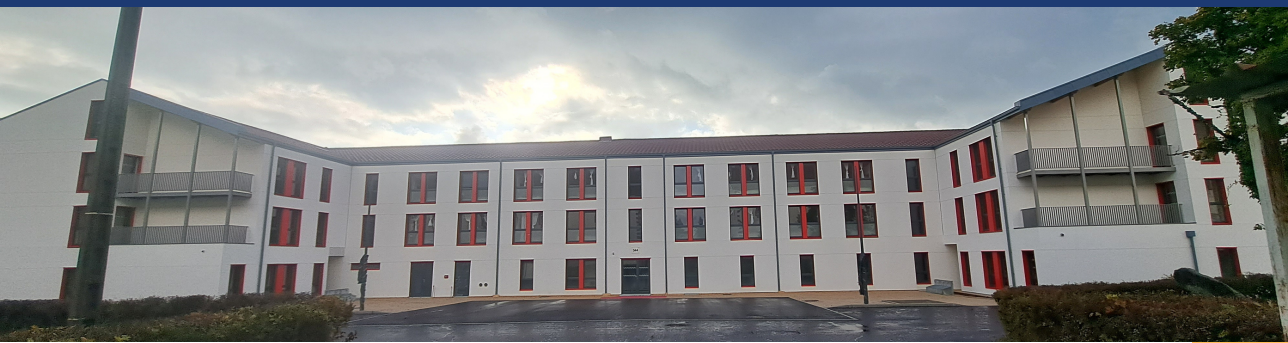
Ce livret de présentation a été conçu pour vous offrir une vision claire et pratique de notre organisation, de nos réalisations et des marchés publics que nous mettons en œuvre. L'objectif est de faciliter votre compréhension des procédures et de rendre votre accès à la commande publique encore plus fluide et efficace.

Au fil des pages, vous découvrirez qui nous sommes, notre rôle en tant qu'acheteur public, ainsi que des conseils concrets pour vous aider à répondre aux appels d'offres du SID Nord-Est. Que vous soyez une entreprise expérimentée ou que vous souhaitiez vous lancer dans les marchés publics, ce livret est un outil clé pour vous guider et vous accompagner dans vos démarches.

N'oubliez jamais, comme je vous le dis depuis presque quatre années : les agents du SID Nord-Est sont là pour vous. Non seulement aujourd'hui, au cours de la JIE, mais aussi tout au long de l'année. N'hésitez pas à échanger avec eux, à poser vos questions et à solliciter leur expertise.

Je vous souhaite une JIE enrichissante, riche de rencontres et d'opportunités. J'espère vous voir nombreux à oser la commande publique et à rejoindre nos futurs projets. Je compte sur vous car notre effort de défense a besoin de vous.

Bien à vous,
Général Francis CONTAMIN



Le SID NORD-EST, qui sommes nous ?

Depuis 2010, le Service d'Infrastructure de la Défense (SID) est le référent ministériel en matière de construction, de maintenance immobilière, de maîtrise de l'énergie non stockée et de gestion administrative et technique du patrimoine. Il assure la gestion et le développement des infrastructures nécessaires aux forces armées

Depuis le 1er janvier 2025, l'ESID de Metz est devenu le SID Nord-Est, marquant une transformation visant à optimiser notre organisation tout en assurant une continuité pour nos partenaires.

Si certaines appellations et structures ont évolué pour plus d'efficacité, notre mission reste inchangée : administrer, gérer, entretenir et développer les infrastructures du ministère des Armées dans la zone de soutien Nord-Est.

Compétences du SID Nord-Est :

- ✔ Passation de marchés, engagement de crédits;
- ✔ Assistance au commandement, conduite et maîtrise d'œuvre des chantiers;
- ✔ Opérations d'investissement et maintien en condition;
- ✔ Exécution de la dépense;
- ✔ Gestion du patrimoine;
- ✔ Administration du domaine du MINARM.

Nos valeurs – rigueur, engagement, collaboration – demeurent. Nos interlocuteurs habituels restent à votre disposition, garantissant des repères stables. Cette évolution est une opportunité de renforcer nos échanges et nos partenariats.

Ensemble, continuons à bâtir l'avenir des infrastructures de défense avec la même confiance et le même engagement.



LE SID NORD-Est en chiffres (2024).



300M€

d'engagements
juridiques



17

opérations
d'investissement
d'envergure réalisées



34%

Des contrats avec des PME

27%

Avec des ETI



10

Unités de soutien
d'infrastructure de la
Défense (USID)



1700

Immeubles

72 385

Hectares de terrain à gérer



1050

Agents civils et militaires

NOS REALISATIONS



BUREAUX ET ESPACES DE TRAVAIL



VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS



ESPACES D'ENTRAÎNEMENTS



GROS ŒUVRE



HANGARS ET ESPACES DE STOCKAGE



ENERGIE



ESPACES DE RESTAURATION ET DE VIE



ENTRETIEN, MAINTENANCE



Guide: Je me lance dans les marchés publics !

1 Qu'est ce qu'un marché public ?

Les marchés publics sont des contrats conclus à titre onéreux par un acheteur public, comme le SID Nord-Est (appelé pouvoir adjudicateur ou acheteur), avec un ou plusieurs opérateurs économiques privés ou publics, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Quel qu'en soit le montant, tout marché public est soumis à ces trois grands principes :

- Égalité de traitement des candidats ;
- Transparence des procédures ;
- Liberté d'accès aux marchés.

Ces principes assurent l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Qui peut y répondre ?

Toute entreprise peut répondre à un marché public sous réserve qu'elle :

- ✓ N'ait pas fait l'objet d'une condamnation lors des cinq dernières années ;
- ✓ Ne soit pas sous le coup de l'un des motifs d'exclusion énumérés par le code de la commande publique ;
- ✓ Ne soit pas en procédure de liquidation judiciaire ;
- ✓ Soit à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

2 Comprendre les différentes procédures et techniques d'achats mises en œuvre par le SID NORD-EST

A. Nos procédures

- **Les marchés à procédure adaptée (MAPA) et les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables** : En dessous du seuil de **40 000 € HT**, le SID Nord-Est définit librement les modalités de passation et d'attribution de ces marchés, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique (demande de devis ou publication sur la plateforme des achats de l'État : PLACE).

Ces marchés sont généralement conclus, par délégation, par les unités de soutien de l'infrastructure de la défense (USID) ou par les pôles de conduite d'opérations (PCO) déployés sur toute la zone de compétence du SID Nord-Est.

Au-delà de ce seuil de 40 000 € HT et jusqu'aux seuils de procédures formalisées, le SID Nord-Est a recours à la procédure adaptée et publie les consultations sur la PLACE. Très accessible aux petites et moyennes entreprises (PME) et à celles peu habituées à répondre aux marchés publics, la procédure adaptée est également source d'économie pour l'acheteur, car elle lui permet d'adapter les moyens mis en œuvre aux enjeux de son achat, grâce notamment à la négociation.

- **Les procédures formalisées** [1]: Une fois les seuils européens atteints, les règles de passation et d'attribution des marchés sont fixées par le Code de la Commande Publique (CCP). Il existe trois procédures formalisées : **l'appel d'offres** (ouvert ou restreint), **la procédure avec négociation** et le **dialogue compétitif**.

Ces procédures s'appliquent aux marchés publics « classiques » (livre Ier du CCP), ainsi qu'aux marchés de défense ou de sécurité (livre III du CCP).

En effet, le Ministère des armées et des anciens combattants est parfois amené à passer des contrats pour des besoins directement liés à des équipements militaires, ou des travaux et services acquis à des fins spécifiquement militaires : ce sont les **Marchés de Défense ou de Sécurité** (MDS), passés sur le fondement des dispositions de l'article L.1113-1 du CCP.

Les marchés MDS sont passés en procédure restreinte. Ils sont accessibles aux PME. Pour faire acte de candidature, il peut être nécessaire de soumettre à un contrôle primaire la personne morale représentant la société (enquête de sécurité) ou pour certains contrats nécessitant l'accès ou la détention d'informations ou supports classifiés, de détenir une **habilitation « Secret »** (habilitation des personnes et des locaux de l'entreprise, le cas échéant).

Il convient de se référer aux prescriptions du règlement de consultation pour la constitution du dossier de candidature.

Par ailleurs, le SID Nord-Est respecte les obligations du code de la commande publique en matière d'**allotissement** des procédures, favorisant ainsi l'accès direct des PME à la commande publique. A noter cependant que l'allotissement n'est pas obligatoire en procédure MDS.

[1] Les seuils de procédures formalisées sont modifiés tous les deux ans, conformément aux directives européennes, et font l'objet d'un avis publié au Journal Officiel

B. Nos techniques d'achats

- **L'accord-cadre** est une **technique d'achat** qui permet de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat établissant tout ou partie des règles relatives aux commandes à passer au cours d'une période donnée (accord-cadre à bons de commande ou à marchés subséquents d'une durée de 4 ans ou de 7 ans pour les MDS).
- **Le concours**, grâce auquel l'acheteur choisit, après mise en concurrence et avis d'un jury, un plan ou un projet dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre privée.

Pour mieux comprendre :

Montant estimé du marché	Publicité	Support
Moins de 40 000€ HT	Pas d'obligation	Libre
Entre 40 et 90 000€ HT	Publicité adaptée	Profil acheteur (PLACE)
A partir de 90 000 € HT	Obligatoire	Profil acheteur (PLACE) BOAMP*
A partir des seuils européens	Obligatoire	Profil acheteur (PLACE) BOAMP* JOUE*

*BOAMP : bulletin officiel des annonces des marchés publics

*JOUE : journal officiel de l'Union européenne.



3 Le SID NORD-EST, un acheteur public responsable

A. Les considérations environnementales

En application des dispositions du CCP et des engagements pris par l'Etat en la matière, les marchés passés par le SID Nord-Est intègrent des objectifs environnementaux, dès lors que l'objet du marché le permet (SOGED, clause de revalorisation de déchets, décarbonation, réemploi de matériaux, limitations des nuisances, économies d'énergie, labels...).

B. Les considérations sociales

Le marché peut prévoir l'une et/ou l'autre de ces clauses :

1. La clause d'insertion sociale par l'activité économique :

Le SID Nord-Est, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, peut décider d'inclure dans le marché, une clause obligatoire d'insertion, qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Dès lors, le titulaire s'engage à réserver et réaliser un nombre d'heures d'insertion défini au cahier des charges, avec l'aide d'un facilitateur.

2. La clause sociale du militaire blessé :

Le marché peut prévoir une clause sociale dite du « militaire blessé ». La clause a pour objet de proposer un stage de découverte (d'une durée d'un à trois mois) à un militaire blessé identifié par Défense mobilité, en charge de la reconversion des militaires.

4 Le marché et ses pièces

A. Les pièces du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué de différentes pièces administratives, financières et techniques, listées dans le règlement de consultation (RC) et mises à disposition sur PLACE

Certains documents, en « diffusion restreinte », ne sont remis qu'aux candidats qui en font la demande, contre signature d'un engagement préalable.

B. Les pièces contractuelles du marché

Les pièces contractuelles sont listées dans le cahier des clauses administratives particulières, par ordre de priorité décroissant.

5 Le processus de passation : la candidature et l'offre

Chaque candidat à un marché public doit attester qu'il n'est pas concerné par un motif d'exclusion ou une interdiction de soumissionner. Il doit également prouver à l'acheteur qu'il est en capacité financière, technique et professionnelle d'exécuter le marché

5.1 Répondre au marché seul ou à plusieurs

Si le candidat ne dispose pas de toutes les compétences et capacités requises pour répondre seul aux besoins d'un marché, il peut répondre en groupement (conjoint ou solidaire selon les prescriptions du règlement de consultation) ou encore s'appuyer sur la sous-traitance. PLACE propose un service de « bourse à la cotraitance ».

5.2 Bien appréhender les besoins de l'acheteur

Le RC fixe les règles de la consultation : justifications et documents à produire, qualifications ou habilitations requises, date limite de remise des plis, critères d'attribution, dématérialisation, signature électronique ...

Pour répondre au marché, le candidat doit correctement constituer son dossier et produire toutes les pièces demandées au RC, sous peine de rejet de sa candidature et/ou de son offre.



Conformément aux prescriptions du CCP, une offre peut être déclarée :

- **Irrégulière** : si elle ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de consultation, notamment si elle est incomplète ou si elle méconnaît la législation applicable.
- **Inacceptable** : si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché public, tel que déterminés avant le lancement de la procédure.
- **Inappropriée** : si elle est sans rapport avec le marché public, parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin formulé.

Par ailleurs, l'acheteur a l'obligation de rejeter une offre anormalement basse (OAB) en l'absence de justification satisfaisante de l'entreprise. Les soumissionnaires devront veiller à répondre à toute demande de justification de l'acheteur pendant la phase d'étude des offres.

Les formalités préalables à l'attribution et à la notification du marché sont engagées avec l'attributaire pressenti par l'acheteur via PLACE. A défaut d'avoir produit l'ensemble des documents demandés dans le délai prescrit, l'acheteur pourra déclarer l'offre irrégulière.

A. Les justificatifs de régularité fiscale et sociale



Le soumissionnaire retenu au terme du classement des offres doit faire la preuve de sa régularité fiscale et sociale et produire les pièces prévues par le CCP. Ces pièces peuvent être déposées sur les plateformes PLACE ou e-Attestation.

Pour l'acheteur, e-Attestation permet de visualiser en temps réel, dès l'attribution du marché puis tous les six mois, la conformité des fournisseurs avec les dispositions réglementaires en matière de lutte contre le travail dissimulé et le respect des obligations sociales et fiscales.

La plateforme offre aux fournisseurs une solution simple et gratuite de complétude et de mise à jour des attestations obligatoires.

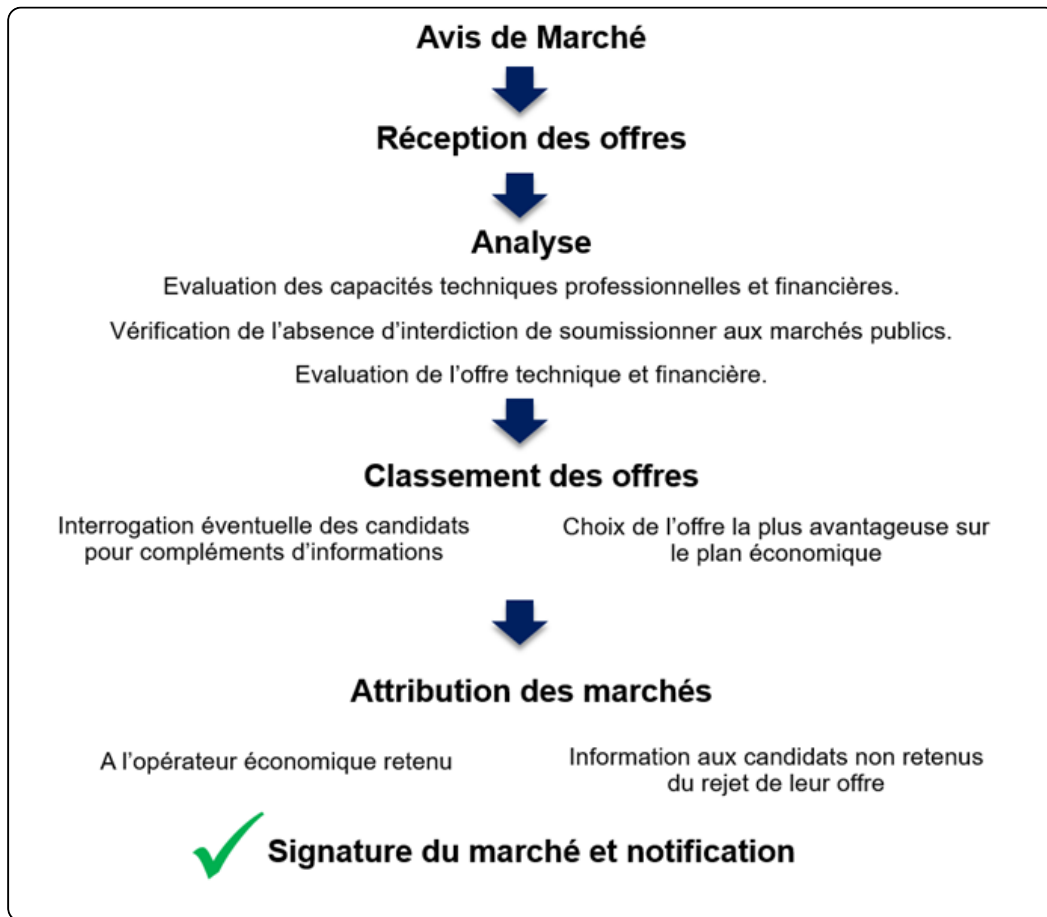
Les documents se rapportant à l'obligation de vigilance sont conservés en toute confidentialité dans un coffre-fort électronique sécurisé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

B. La signature électronique

Lors de l'attribution au plus tard, l'offre retenue doit être signée électroniquement. L'entreprise doit anticiper cette phase d'attribution et se procurer suffisamment tôt un certificat de signature électronique conforme au règlement dit « eIDAS ».



5.4 Schéma récapitulatif



6

Répondre aux marchés : PLACE

6.1 Fonctionnalités

PLACE est la plateforme des achats de l'Etat. Elle permet aux entreprises de :

- rechercher et consulter nos annonces
- télécharger les dossiers de consultation
- répondre en ligne aux consultations
- disposer d'un service d'alerte gratuit, quotidien ou hebdomadaire, selon les critères définis,
- être accompagnées dans les démarches administratives.

Les modalités d'inscription sont présentées sur la page d'accueil du site à la rubrique « Aide », « Première visite ». Pour s'inscrire, il suffit d'enregistrer son numéro SIREN/SIRET et un contact.

Il est important de télécharger un dossier de consultation en s'identifiant sur PLACE, afin d'être informé de toute modification.



QR CODE PLACE

Pour la remise des plis, il est fortement recommandé de ne pas attendre le dernier moment, en tenant compte de l'importance du dossier et d'un possible dysfonctionnement technique. Un pli reçu hors délai doit être rejeté par l'acheteur. Il est possible de déposer une « copie de sauvegarde » de son pli, conformément aux prescriptions du règlement de consultation.

Attention, en cas de dépôts multiples pour une même consultation, seul le dernier pli sera ouvert, conformément aux prescriptions du CCP (sauf à identifier une réponse pour différents lots d'une même consultation).

6.2 Bourse à la cotraitance

Un service de bourse à la cotraitance est proposé sur le portail « entreprises » de PLACE, pour leur faciliter les contacts avec d'autres entreprises avant de répondre à des marchés de l'Etat de manière groupée, sous la forme de groupement momentané d'entreprise (GME).

Avec cet outil, le Service des Achats de l'Etat (SAE) veut faciliter pour les entreprises, et particulièrement les PME, l'accès à des marchés publiés par les ministères. La bourse à la cotraitance sur PLACE permet à une entreprise de :

1. Cibler uniquement les marchés qui l'intéresse
2. Connaître (après authentification) les autres entreprises intéressées
3. Contacter en toute confidentialité ces partenaires potentiels

7

Le paiement du marché

Le ministère des armées et des anciens combattants met en œuvre le portail Chorus Pro pour le traitement des demandes de paiement. Le délai maximum de paiement est fixé à 30 jours à réception de la demande. Le SID Nord-Est met un point d'honneur à payer les opérateurs économiques en moins de 21 jours.

A. L'avance

L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché avant l'exécution de ses prestations. Elle constitue une dérogation à la règle du « service fait ».

L'avance facilite l'exécution des marchés et assure l'égalité d'accès des entreprises à la commande publique.

Elle est versée aux entreprises titulaires de marchés de plus de 50 000 € HT et dont la durée d'exécution est supérieure à deux mois. Le taux et les modalités de versement de l'avance sont précisés dans les pièces du marché.

B. Les acomptes

Dès que le titulaire commence à exécuter le marché, il prétend au versement d'un acompte. Le versement d'un acompte répond à la présentation d'un décompte et doit correspondre à des prestations réellement réalisées. Pour les PME, la périodicité de versement d'un acompte est fixée à 3 mois au maximum, ramené à un mois pour les marchés de travaux

Le sous-traitant admis au paiement direct bénéficie des mêmes conditions de versement d'avance et d'acomptes que le titulaire du marché.

8 Se faire connaître du SID NORD-EST : le sourcing

Le sourcing se définit comme la possibilité pour un acheteur d'effectuer des consultations ou des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences.

Il peut prendre différentes formes : veille technologique, rencontres avec des fournisseurs, des acheteurs et des prescripteurs, e-sourcing...

Le SID Nord-Est organise chaque année une rencontre au profit de ses partenaires économiques.

Cette journée est l'occasion de prendre contact et d'échanger librement avec eux dans les domaines qui sont les nôtres : construction et rénovation de bâtiments ou d'ouvrages publics, maintenance bâtementaire ou industrielle, exploitation d'installations techniques (chaufferies, captage, assainissement...), mais aussi évoquer la programmation et nos stratégies d'achats.

Elle permet également aux opérateurs économiques de présenter des solutions et produits innovants susceptibles de répondre aux besoins du SID Nord-Est.



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier notre partenaire Grand Est Développement pour son soutien à la réalisation de ce livret et sa présence pour la Journée d'Information aux Entreprises 2025.



GARDONS LE CONTACT SUR

SID NORD-EST



**SERVICE
D'INFRASTRUCTURE DE
LA DEFENSE**



Nord-Est

Lien utiles



QR CODE PLACE



Accueil - Portail des marchés publics



Compte SID Nord-Est



e-Attestations



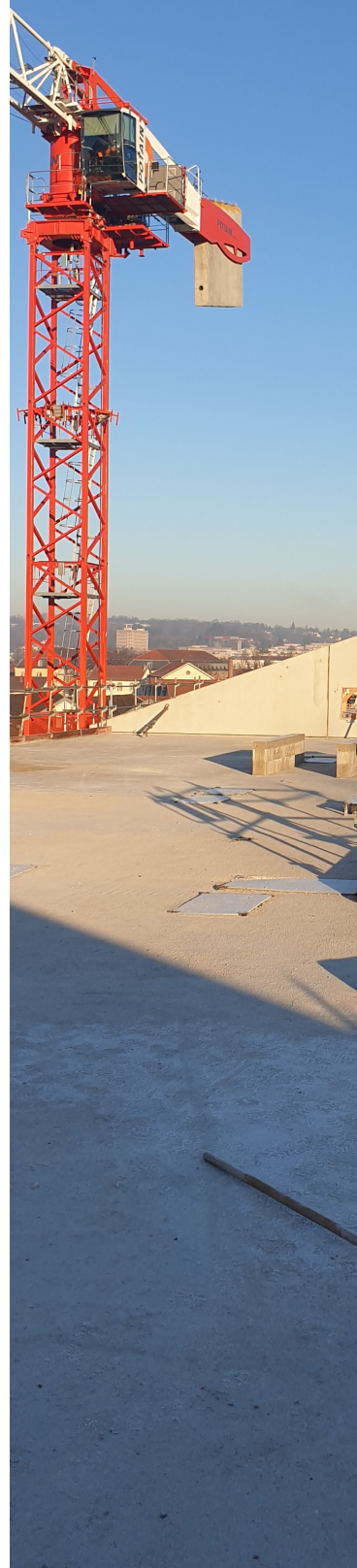
Accueil - e-Attestations



SID NORD-EST



QR CODE
E-Attestation



Correspondant PME – PMI : Chef du service achats infrastructure

Contact : 03 55 74 80 26 ou 03 55 74 80 27 /

sid-nord-est-sdac.resp-achat-invest.fct@intradef.gouv.fr

Adresse : Caserne Ney, 1 rue du Maréchal Lyautey -CS 92005 –
57044 METZ CEDEX 01



Nord-Est